

INFORMATION TRANSPORT SCOLAIRE RENTRÉE 2022

Les inscriptions au transport scolaire seront ouvertes dès le :
3 mai 2022 sur le site internet :

<https://www.auvergnerrhonealpes.fr/scolaireain>

👉 Les familles qui procéderont à l'inscription au transport scolaire de leur enfant **après le 19 juillet** devront s'acquitter d'une **pénalité de retard de 30 euros** (sauf affectation tardive ou déménagement au cours de l'été, sous réserve de justificatif.)

👉 Le duplicata de carte, en cas de perte, sera délivré contre paiement d'un montant de **15 euros**. Les demandes devront être effectuées sur le site internet de l'inscription.

Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, il sera toujours possible d'effectuer la demande par le biais du formulaire papier à retirer auprès du secrétariat du collège.

Concernant la garde alternée, il conviendra d'inscrire en ligne l'adresse d'un parent et pour la seconde adresse, un formulaire papier sera à retirer auprès du secrétariat du collège.

Connectez-vous sur : www.auvergnerrhonealpes.fr/scolaireain et retrouvez toutes les informations utiles, les horaires des circuits et l'accès à l'inscription en ligne.